Numéro 2 MAI 2021

NOUVELLES DE NESLE

Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

Actualité

La nouvelle est tombée le 20 avril 2021: Le Préfet de la Marne, M. Pierre N'Gahane, **valide définitivement le projet de méthaniseur des Essarts-lès-Sézanne,** sans aucune réserve concernant l'épandage de digestats sur notre commune de Nesle-la-Reposte.

Malgré la consultation organisée par notre maire, qui a marquée l'opposition à ce projet de 84% des nigellois, plus un vote défavorable, à l'unanimité, du conseil municipal et les courriers adressés à la Direction Départementale des Territoires, à l'Agence régionale de Santé et à Mme Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, le Préfet est passé outre.

Il a donc ignoré l'avis défavorable des habitants de Nesle, tout comme il a ignoré ceux de 6 des 8 autres communes concernées par le projet. Seuls ont votés « pour » le conseil municipal des Essarts les-Sézanne (dont 5 des membres sont parti prenante du projet) et… nos voisins des Essarts-le Vicomte, déjà champions de l'éolien et apparemment prêts à se lancer dans toutes les aventures agro-industrielles.

Notre Préfet a aussi ignoré les avis défavorables de 5 associations de défense de l'environnement, et surtout, il a ignoré l'exceptionnelle mobilisation des riverains concernés par ce projet.

La consultation publique organisée par la préfecture a en effet enregistré un nombre record de participations, avec une écrasante majorité d'avis défavorables : **143 « contre »** ce projet de méthaniseur et **seulement 4 « pour »** (même pas le nombre d'agriculteurs intéressés au projet !).

On ironise souvent sur les élections de pays totalitaires ou les présidents sont élus et réélus avec plus de 90% des suffrages, mais a t-on vraiment de quoi être fier de notre démocratie française, quand le représentant de l'état dans notre département prend une décision contraire à l'avis exprimé par 97% des citoyens ?

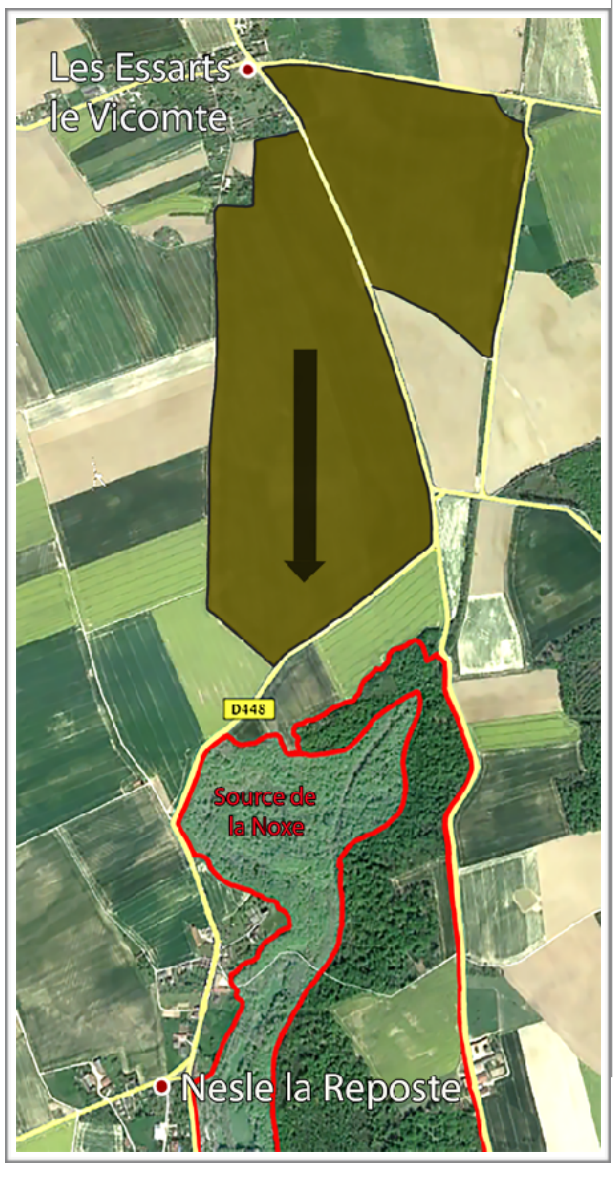

Rappelons donc ce qu'implique cette décision du Préfet pour notre commune de Nesle-la-Reposte.

Ce projet de méthaniseur, ce sera tout d'abord une noria de camions de 30 tonnes et de tracteurs avec citernes, qui effectuerons au moins 548 fois chaque année le trajet de 21 km qui nous sépare du lieu de méthanisation (estimation du dossier Biomarne).

Soit une consommation annuelle de plus de 2600 litres de gasoil et plus de 13 tonnes de gaz à effet de serre rejetés dans

l'atmosphère.
Et surtout le méthaniseur des Essarts va nous faire cadeau chaque année de **2600 tonnes de digestats** déversés sur 3 parcelles contiguës entre les Essarts le Vicomte et Nesle, avec le point le plus bas situé **à 200m de la zone de protection rapprochée de la source de la Noxe.**
Compte tenu du système de drainage, toutes les eaux de ruissellement seront entrainées vers cette source, puis vers le captage d'eau de Nesle, qui alimente 4 communes en eau potable.
Quand ont sait que ces 2600 tonnes de déchets seront « enrichis « officiellement » d' au moins **15 tonnes de nitrate et 6 tonnes de superphosphate,** plus, éventuellement, **d'antibiotiques et de bactéries antibio-résistantes** issues des lisiers d'élevage, et de **dioxine et de métaux lourds** fournis par les boues de papeteries et de stations d'épuration, on peut commencer à faire des stocks d'eau minérale !

Un grand merci donc à M. le Préfet de la Marne, aux actionnaires de la SAS Biomarne et à M. Alexandre Mérat, exploitant des parcelles concernées sur Nesle et Les-Essarts.
Les 650 habitants de Nesle, La-Forestière, Les-Essarts-le-Vicomte et Bouchy-St-Genest lèvent leur verre d'eau « potable » à votre santé !

Le Ravin boisé de la Boxe

Au printemps, dans le vallon situé au bas du village, puis jusqu'à "Villenoxe", on voit fleurir plein de petites fleurs jaunes : il semblerait que ce soit des anémones… plus précisément de l'anémone fausse-renoncule (ill.). C'est ce que l'on apprend si on recherche sur Internet, où on peut lire qu'elle pousse naturellement par chez nous, du côté de la rivière. C'est ce qu'on trouve sur la page décrivant la « **ZNIEFF** » dite **du Ravin de la Noxe** justement, entre Nesle et Villenauxe. Encore une… abréviation bien sûr ! À défaut de Z(one) I(ndustrielle)…. nous avons donc à Nesle une… **Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **É**cologique, **F**aunistique et **F**loristique ! N'hésitez pas à aller sur le site de "l'INPN" (Inventaire National du Patrimoine Naturel) pour connaître toutes les richesses de nôtre "ZNIEFF" locale…[site: https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/210009363]

Comparé au désert du plateau ou dominent les grandes cultures, cette zone présente une grande diversité de faune, mais c'est surtout au niveau « floristique » qu'elle est remarquable. On apprend qu'on y trouve donc, entre autres plantes, de « **l'anémone fausse-renoncule** (rare dans les départements de la Marne et de l'Aube, en dehors du Barrois) ». L'objectif de ce type de zone est de délimiter un territoire qui est exceptionnel régionalement en ce qui concerne les plantes qui y poussent et/ou les animaux qui y vivent, parfois des espèces menacées.
Quand on lit la description de la ZNIEFF qui s'étend de part et d'autre de la Noxe, on apprend aussi qu'on est ici dans le royaume local des fougères ! Donc avis aux amateurs, si vous voulez vous pencher sur tout ce qui

vit dans ce site remarquable, rendez-vous…sur Internet et… dans le vallon de la Noxe bien sûr ! Pour partir par exemple à la recherche de deux espèces qu'on dit « déterminantes » : **l'héllébore vert** ou **herbe de Saint-Antoine** et… une fougère, que l'on reconnaît aisément elle aussi, c'est **un polypode « intermédiaire »**, une fougère pas très grande qui a des feuilles en doubles dents de scie.

Après, on a aussi, comme un inventaire à la Prévert (du plus facile… au « moins connu » dirions-nous) : chênes sessiles et pédonculés, charme, hêtre et merisier, saule marsault et robinier faux-acacia… pulmonaire tubéreuse, raiponce en épi, lamier jaune, anémone des bois, sceau de Salomon multiflore, parisette, bois joli (une plante, si, si), cardamine des bois, cressonnette, oxalide petite oseille... Notre ravin est donc atypique : entre le plateau de l'Ile de France et la vallée de la Seine, on ne trouve pas beaucoup d'espaces naturels de ce genre.

Ne nous en plaignons pas mais profitons en pour le découvrir… et le préserver !

Nesle-la-Reposte bientôt encerclée par les éoliennes ?

En complément de la volonté de transparence d'une majorité de la nouvelle équipe municipale, soucieuse du bien vivre dans notre village, il est important pour notre association d'apporter des informations aux Nigelloises et Nigellois concernant le projet éolien qui va engager l'avenir du village pour 57 ans.

Les grandes ambitions gouvernementales pour les énergies renouvelables contribuent chaque jour d'avantage à accroître **les inégalités entre les régions protégées, l'Ile de France et la région PACA,** principalement, et **les régions sacrifiées** que sont **les Hauts de France et le Grand Est.**

486 parcs éoliens installés fin 2020 dans les Hauts de France et 396 dans le Grand Est pour seulement 12 en Ile de France et 17 en Provence. Si nous ne réagissons pas, nous atteindrons d'ici 2024, le triste record d'**une concentration d'éolienne 13 fois supérieure à la moyenne nationale.**

Pire, la région Grand Est, qui se veut être le meilleur élève en matière d'énergie renouvelable, préserve des nuisances son territoire Alsacien et la Marne Champenoise, en inondant notre Sud Ouest Marnais d'éoliennes pour réaliser ses objectifs.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, à terme, 18 communes sur les 62 de la Communauté devraient supporter l'implantation de 137 éoliennes, soit 1 éolienne pour 21 habitants pour les 18 communes.

Et les 8 machines de Nesle nous placerait au **quatrième rang des communes les plus impactées,** avec **1 éolienne pour 12 habitants.**

Les nuisances est impacts négatifs entrainés par un parc éolien sont bien réels aujourd'hui, mais aussi demain.

Non seulement les projets se multiplient, investissant des espaces toujours plus étroits et proches des habitations, mais les machines se veulent toujours plus puissantes et gigantesques. De 2 mégawatts de puissance avec des pales de 90 mètres de diamètre pour celles déjà en service, les machines en projet atteindraient 3,45 mégawatts, avec une hauteur de 150 mètres et des pâles de 132 mètres de diamètre.

Le parc éolien des Champeaux, avec 6 éoliennes, 50 % plus puissantes que toutes celles des environs, situées près des habitations et parallèles au village, avec des vents dominants de secteur sud-ouest à nord pour amplifier le bruit, générerait des **nuisances sonores sans communes mesures avec ce que nous connaissons actuellement** et dont les habitants d'Echaufourt, dans l'Orne, ont déjà fait les frais (*Pour information, voir le site Echaufourt / parc éolien).*

A ces nuisances sonores s' ajoutent la dévalorisation d'un paysage jusqu'ici préservé et marqué d'histoire, l'accélération de l'extinction des migrateurs, rapaces et chauves-souris sans parler de la dépréciation des biens immobiliers.
Et qu'en sera-t-il dans 15 et 20 ans lors du **démantèlement** prévu, pour les promoteurs, à 50.000 euros par éolienne alors que le premier devis établi (pour le démantèlement d'une machine du parc de la Thièrache, dans l'Aisne) se monte à **400.000 euros ?**
Pour notre commune, ce serait déjà **1,2 millions d'euros pour les 3 éoliennes de La Bertine,** et dans 20 ans, **2 millions supplémentaires pour les 5 machines du Parc des Champeaux.**
Si les promoteurs sont incapables de supporter ces démantèlements, ils incomberont aux propriétaires (?), à la Communauté de Communes (?) , à la commune (?).
Les Nigelloises et Nigellois sont ils prêts à supporter cet énorme risque financier, sans commune mesure avec les bénéfices promis ?

ATTENDEZ-VOUS DONC A ÊTRE SOLLICITES AVANT LA FIN DE L'ANNEE POUR L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE, DERNIERE ETAPE ET UNIQUE OCCASION DE VOUS FAIRE ENTENDRE AVANT LA DECISION IRREVOCABLE DU PREFET.

Le saviez-vous ?

La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans. En Californie, rouillent déjà 14 000 éoliennes abandonnées non démantelées. (source Collectif Energie Vérité).

Les fondations d'une éolienne c'est 2 500 m3 de béton. Pour 5 éoliennes, cela correspond à 2 hectares de béton et de ferrailles sur une profondeur de 60 centimètres, soit la surface de 4 terrains de football.

Venez nous rejoindre

Pour pouvoir continuer nos actions, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés et c'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre notre groupe. Votre investissement et votre présence à nos côtés seraient une aide précieuse.

Contacts: spenr51@gmail.com